



Nos conditions générales de vente

Nos conditions générales de vente

Les conditions générales de vente sont définies à la section I de l'article L. 441 du Code de commerce. L'information précontractuelle est organisée par la section II de l'article L. 441 du Code de commerce qui fait obligation à toute personne exerçant des activités de production, de distribution ou de services qui établit des conditions générales de vente de les communiquer à tout acheteur qui en fait la demande. Cette communication s'effectue par tout moyen constituant un support durable.

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de service et aux services annexes dispensées par le prestataire FG Learning qui est soumis à une obligation de moyens.

LOI APPLICABLE

Les conditions générales et tous les rapports entre FG Learning et ses clients relèvent de la loi française.

Les présentes conditions générales de vente sont prises également en application notamment des articles L6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle. Toute convention de formation est soumise aux présentes conditions générales de vente.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION (modalités d'exécution de la vente)

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

- Formations intra-entreprise et sur mesure : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe dans ses propres locaux ou chez FG Learning sur devis et en fonction des disponibilités.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

FG Learning fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à FG Learning un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation ou parcours.

Nos conditions générales de vente

PRIX, FACTURATION, CONDITIONS ET MODALITES DE RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros, hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

Les frais de vie des formateurs, les repas des stagiaires et les couts afférents ne sont pas compris dans le prix du stage. Ils sont soit réglés directement par le client, soit ils sont facturés en sus (selon le montant défini dans la convention, de formation).

Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre de FG Learning **à réception de facture**.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, FG Learning se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

Pour les formations stratégiques, un acompte de 30% de la prestation sera facturé lors de la commande des dates de formation.

> CONDITIONS DE REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- D'en faire part à FG Learning avant l'émission du devis. Cela pourra induire des frais de gestion administratifs
- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si FG Learning n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

> MODALITES DE PAIEMENT ACCEPTEES

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire uniquement.

PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à la section II de l'article L. 441-10 du Code de commerce, et sans qu'un rappel soit nécessaire, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros, est due de plein droit à son créancier par tout professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Nos conditions générales de vente

CONDITIONS DE REFUS DE COMMANDE PAR FG Learning

Dans le cas où un client passerait une commande à FG Learning, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), FG Learning pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit et dans les meilleurs délais.

Pénalités :

- En cas d'annulation, le barème suivant s'applique :
 - Plus de 30 jours ouvrés avant la session : Aucune indemnité, sauf si un acompte a été versé, auquel cas il est encaissé en contrepartie de l'annulation.
 - Moins de 30 jours ouvrés et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 50% du prix de la session sera facturé ainsi que les éventuels frais déjà engagés ne pouvant faire l'objet d'un remboursement (Hotel, Transports etc.)
 - Moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % du prix de la session sera facturé, ainsi que les frais précédemment mentionnés.
 - Moins de 7 jours ouvrés avant la prestation : 100 % du prix de la session sera facturé, ainsi que les frais précédemment mentionnés.

- En cas de report, le barème suivant s'applique :
 - Plus de 30 jours ouvrés avant la session : Aucune indemnité, sauf si un acompte a été versé, auquel cas il est encaissé en contrepartie de l'annulation.
 - Moins de 30 jours ouvrés et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% du prix de la session sera facturé ainsi que les éventuels frais déjà engagés ne pouvant faire l'objet d'un remboursement (Hotel, Transports etc.)
 - Moins de 15 jours ouvrés avant la session : 50 % du prix de la session sera facturé, ainsi que les frais précédemment mentionnés.
 - Moins de 7 jours ouvrés avant la prestation : 100 % du prix de la session sera facturé, ainsi que les frais précédemment mentionnés.

Nos conditions générales de vente

FORCE MAJEURE

La responsabilité du prestataire FG Learning ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, et rend dès lors le prestataire libre de toute obligation envers son client.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à FG Learning en application et dans l'exécution des commandes et/ ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de FG Learning pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut écrire à FG Learning pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de FG Learning. Le client autorise FG Learning à indiquer sa référence sur ses documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour FG Learning de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société FG Learning qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par FG Learning à son siège social au :

Liberty Tower
17 place des Reflets
92097 Paris La Défense Cedex

Parlons projet

 Léa **MENAGER** – Cheffe de projet

 07 62 50 71 95

 lea.menager@firstgroup.fr

firstgroup

AGENCE CONSEIL
EN DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

